

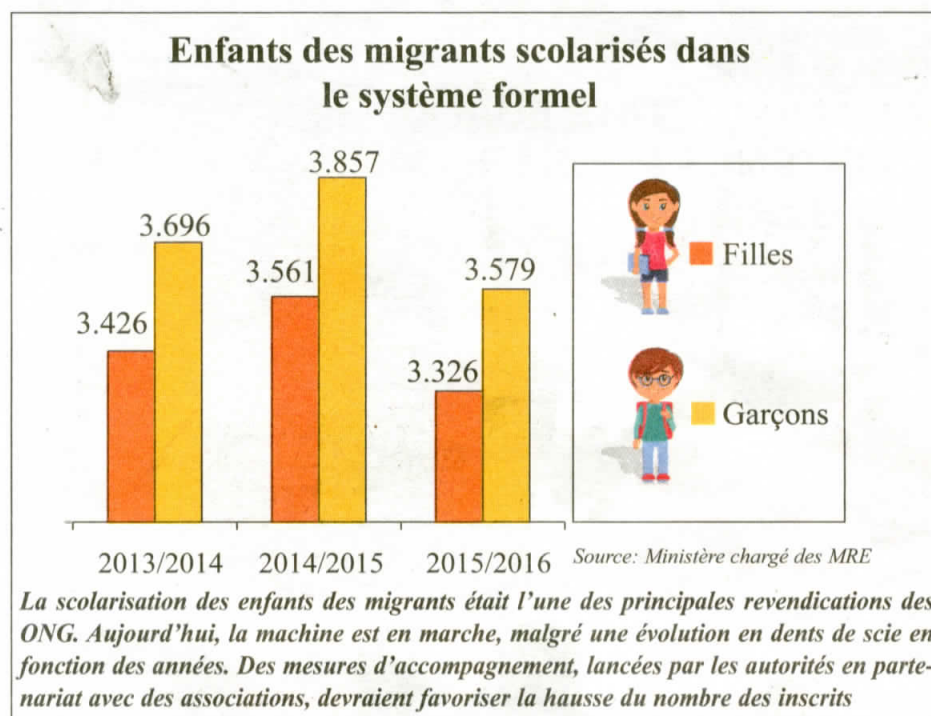
Comment le Maroc «donne espoir» aux migrants

• La scolarisation permettra au Maroc d'éviter une bombe à retardement

• Près de 7.000 élèves inscrits dans les différents niveaux éducatifs

• La demande d'accès aux services sanitaires dépasse les prévisions

LA gestion de la crise migratoire divise les Etats depuis quelques mois. Réunis lundi dernier aux Etats-Unis, les représentants des différents pays membres de l'ONU ont pu aboutir à l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Cet accord «exprime la volonté politique à protéger les droits



de cette catégorie, et à se partager la responsabilité des mouvements massifs à l'échelle mondiale». Du côté marocain,

cette Déclaration est jugée conforme au modèle national de la politique migratoire. «Elle reprend pratiquement toutes les orientations royales, prônant une approche globale, avec une responsabilité partagée, et surtout considérant la dimension humaine comme essentielle», selon Anis Birrou, ministre chargé des MRE et des Affaires de migration, qui a représenté le Maroc au Sommet sur la gestion

tue une véritable bombe à retardement dans les prochaines années», répétaient en chœur plusieurs acteurs associatifs. Depuis 2013, les enfants des migrants sont admis dans les écoles du système formel. Près de 7.000 d'entre eux avaient rejoint les bancs des établissements scolaires l'année dernière. Ce chiffre est en recul par rapport à 2014/2015, où leur nombre avoisinait 7.500 élèves. Le département de tutelle ne donne aucune explication concernant cette baisse du nombre des enfants scolarisés. Mais reconnaît que l'évaluation de cette expérience a montré «le besoin de mettre en place un dispositif d'accompagnement des bénéficiaires dans les démarches administratives». Les ONG ont joué un rôle décisif dans ce domaine. Parallèlement, des caravanes de sensibilisation et de mobilisation sont menées pour assurer l'insertion des enfants non scolarisés. L'année dernière, cette opération a été menée par la Direction de l'éducation non formelle. Résultat: l'inscription de 565 enfants d'immigrés et réfugiés, dont 344 au primaire, 105 au collège et 116 au lycée lors de la dernière année scolaire.

En matière d'accès aux soins de santé, les migrants bénéficient désormais d'une série de facilités. En tête, «l'uniformisation des procédures de leur prise en

ISGA est le nouveau nom de l' IGA
à Rabat - Marrakech - Fès - El Jadida - Settat



“Le chemin de la réussite depuis 1981”

INSTITUT SUPERIEUR D'INGENIERIE & DES AFFAIRES

Filière Management

- Système d'Information Comptabilité, Contrôle et Audit
- Système d'Information et Génie Financier
- Système d'Information Marketing et Commerce

Filière Ingénierie

- Architecture et Sécurité des Systèmes et Réseaux Informatiques
- Ingénierie Logicielle et Développement Web
- Systèmes Informatiques d'Aide à la Décision
- Automatique Industrielle et Contrôle Qualité



Campus Rabat

27, Av Oqba - Agdal
Tél : 0 537 771 468 / 469

Campus Marrakech

Rue Ibn Habousse - Guiliz
Tél : 0 524 434 844 / 859

Campus Fès

38, Av des FAR - (VN)
Tél : 0 535 621 369 / 359

Campus El Jadida

Lof. Najd - Imm. 29 Rte ONCF
Tél : 0 523 355 051 / 052

Campus Settat

26, Bd Hassan II
Tél : 0 523 720 103/104

Campus Casablanca

392, Route d'El Jadida
Ouverture mars 2017

f groupeisga

t groupeisga

isga.ma



Faute d'emplois, l'informel reste dominant

THÉORIQUEMENT, les migrants peuvent bénéficier des différents programmes d'accès au logement comme Fogarim, Fogalog ou Fogalef. Sauf que pour l'instant, ce chantier n'a pas encore été mis en marche. «Il doit être concrétisé à court terme», fait-on savoir. «Une campagne de communication sera menée pour présenter les différentes offres aux populations ciblées». En matière d'accès à l'emploi, seuls 27 contrats de travail ont été visés par le ministère de l'Emploi entre 2015 et 2016. Mais les migrants résidant de façon légale peuvent bénéficier de l'accompagnement des programmes de recherches d'emploi, notamment ceux gérés par l'Anapec. Un dispositif d'identification des besoins et de recherche de main d'œuvre étrangère a permis de montrer que 60% de cette population est actuellement en activité, essentiellement dans l'informel. □

des déplacements massifs des réfugiés et migrants, organisé en marge de la 71e assemblée générale de l'ONU.

Trois ans après son entrée en vigueur, la stratégie marocaine de gestion des flux migratoires a permis de rompre avec la situation de précarité qui marquait le quotidien des migrants subsahariens. L'idée était de «donner espoir», comme l'a rappelé le ministre. Concrètement, il s'agissait de «répondre aux besoins élémentaires des migrants». En tête, la scolarisation des enfants, décisive dans la construction d'un projet de vie au Maroc. Avant l'entrée en vigueur de la nouvelle politique migratoire, plusieurs associations impliquées dans ce domaine avaient tiré la sonnette d'alarme. «Priver les enfants des migrants de scolarisation consti-

charge dans les cas d'urgence», ainsi que leur intégration au Ramed. Aucun chiffre n'est donné concernant le nombre des bénéficiaires de ce système. En matière d'accompagnement, la demande semble dépasser les prévisions du ministère de tutelle. Par exemple, le programme «Tamkine migrants» prévoit la prise en charge médicale et psychosociale complémentaire de 1.500 femmes. Or, 928 femmes ont bénéficié de ce programme lors de la première année, alors qu'il couvre la période allant de 2015 à 2018. □

M.A.M.



Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com



Politique migratoire

La société civile, grande absente



- Les collectivités, premières concernées par les flux des arrivants
- Une plus grande implication des ONG nécessaire
- Elles seraient utiles pour l'orientation et le conseil



Le rôle des collectivités territoriales est incontournable dans les efforts d'intégration des migrants, dont une grande partie continue de vivre dans la précarité, optant souvent pour des activités informelles (Ph. Bziouat)

Un mécanisme de renforcement des capacités des collectivités territoriales, directement concernées par la prise en charge des migrants installés sur leurs territoires, a été mis en place. Une phase pilote a montré que «si des initiatives d'intégration ont pu être rele-

vées dans toutes les communes, le niveau de synergie et de mutualisation des expériences reste faible». Or, le développement d'actions menées en coopération avec différents acteurs reste décisif pour assurer l'effectivité de l'intégration des migrants. Au-delà du rôle des autorités,

plusieurs spécialistes insistent sur l'importance d'une plus grande implication des ONG. Celles-ci avaient été particulièrement actives en termes de défense des droits des migrants et de leur accompagnement dans les démarches administratives et ju-

diciaires. Aujourd'hui, elles sont attendues sur d'autres chantiers, notamment en termes d'orientation et de conseil. C'est dans ce sens que s'inscrit l'opération de renforcement des capacités de la société civile. L'idée est de couvrir le besoin en formation, permettant la consolidation des connaissances et du savoir-faire des ONG dans les domaines liés à la migration. Surtout que la population des migrants résidant de façon légale au Maroc a connu une augmentation rapide ces dernières années, suite à l'opération exceptionnelle de régularisation. Plus de 23.000 immigrants clandestins en ont bénéficié. L'essentiel d'entre eux est concentré dans l'axe Casablanca-Rabat, avec respectivement 25 et 34%, suivi des régions de Fès Meknès (10%), l'Oriental (10%) et Tanger-Tétouan (9%). Les femmes constituent un peu moins que la moitié des personnes régularisées (44%). □

M.A.M.

*Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com*